



Rochefort-en-Yvelines, le 20 janvier 2022

Madame Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de la Commission des Lois
Constitutionnelles, de la législation et de
l'administration générale de la République
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Le Président

Nos Réf. : SL/2022-101

Mobile : 06.63.33.78.78

Courriel : associationmairesruraux78@gmail.com

Madame la Présidente,

En premier lieu, nous tenions, le Vice-président Franck FONTAINE et moi-même, à vous remercier d'avoir consacré de votre temps, mardi dernier, à nous écouter sur le sujet de la parité dans les communes de moins de 1 000 habitants, dans le cadre de l'examen, la semaine prochaine, par votre Commission, de la Proposition de Loi déposée par la Députée de l'Isère, Elodie JACQUIER-LAFORGE, visant à renforcer la parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal.

J'associe à ces remerciements le Député des Yvelines Bruno MILLIENNE qui a bien voulu initier la discussion au niveau des maires ruraux de sa circonscription.

Comme promis, je vous communique les résultats du sondage fait, le mois dernier, auprès de nos adhérents. La moitié de nos 70 adhérents y a répondu, dont 25 communes totalisant moins de 1 000 habitants.

- **Question n° 1** : êtes-vous favorable au scrutin de liste paritaire étendu aux communes de moins de 1 000 habitants ? **76%** ont répondu **NON** ;

- **Question n° 2** : êtes-vous favorable à la diminution du nombre de conseillers municipaux dans les communes entre 500 et 999 habitants ?
47% ont répondu OUI / **47 %** NON / **6%** Ne Se Prononcent Pas (NSPP) ;

- **Question n° 3** : avez-vous le sentiment, sur votre commune, que les femmes s'investissent moins dans la vie de la cité que les hommes ? **91%** ont répondu **NON**.

J'ajoute à ce sondage local des données issues du Service Statistique Ministériel de la Direction Générale des Collectivités Locales publiées en septembre 2020, après les dernières élections municipales, à savoir : une étude sur la part des femmes dans les conseils municipaux (Bulletin d'Information Statistique n° 145).

J'ai relevé dans cette étude quelques éléments chiffrés particulièrement intéressants, à savoir :

- Le taux de féminisation des conseils municipaux, issus des élections de 2020, tous conseils confondus, est de 42,4 %, soit une progression de 2,5 points par rapport aux résultats des élections municipales de 2014.
- Le taux de féminisation des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, suite aux élections de 2020, est de 37,6 %. Cela marque une progression de presque 3 points depuis les élections municipales de 2014.
- Le taux de féminisation des maires, élus en 2020, est de 20,2 % dans les communes de moins de 1 000 habitants. Ce taux est inférieur dans toutes les autres strates à l'exception de la strate de plus de 100 000 habitants où il est de 23,1%.

Pour mémoire, si l'on regarde les élections municipales de 2001, 2008 et 2014, on s'aperçoit que la féminisation des conseils municipaux a évolué de la manière suivante :

- 2001 : 33% de taux de féminisation ==> aucune loi sur la parité
- 2008 : 35% de taux de féminisation ==> Parité dans les communes de plus de 3 500 habitants
- 2014 : 40% de taux de féminisation ==> Parité dans les communes de plus de 1 000 habitants

Je pense que l'ensemble de ces chiffres démontre bien la capacité des communes de moins de 1 000 habitants d'arriver au même niveau de parité que les autres strates sans passer pour autant par le scrutin de liste.

Je suis convaincu que nous devons faire confiance aux élus de terrain pour composer leur conseil et à nos électeurs.

Il faut veiller à ne pas décourager ces derniers en leur donnant l'impression que leur vote ne servira à rien.

Restant à votre disposition pour une éventuelle audition en votre commission, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Sylvain LAMBERT,
Président de l'AMR 78
Maire de Rochefort-en-Yvelines

Copies : Monsieur le Député Bruno MILLIENNE
Monsieur le Vice-président de l'AMR 78 Franck FONTAINE